

DOSSIER DE PRESSE

ELECTIONS FSPF



Mars 2016

SOMMAIRE

1. Programme de Philippe GAERTNER
2. Résultats des élections
 - Bureau de la FSPF
 - Conseil d'administration de la FSPF

CONTACT PRESSE

Fanny BECQUET, chargée de la communication

fbecquet@fspf.fr - 01 44 53 19 29

**Rendez-vous sur fspf.fr et
téléchargez le dossier de presse**

Programme de Philippe GAERTNER

Le programme se situe dans la continuité de l'action menée et résolument tournée vers le futur, l'évolution du métier de pharmacien et le renforcement de sa dimension de professionnel de santé.

Les **25 points du programme** ci-après constituent nos revendications majeures :

1. Au plan économique, en poursuivant **l'évolution du mode de rémunération qui doit apporter encore plus d'honoraires et en particulier d'honoraires à l'ordonnance**, nous devons donner la possibilité au réseau officinal d'assurer les missions qui lui sont confiées, en détachant plus encore la rémunération de l'officine des prix industriels et des volumes dispensés afin de compenser par les honoraires, les pertes de marge réglementée dues aux importantes mesures de baisse de prix industriels des médicaments, dans le respect des objectifs fixés dans la Convention pharmaceutique. Pour ce faire, nous proposerons l'élargissement de l'application de l'honoraire ordonnance complexe à l'ensemble des dispensations pour patients chroniques en ALD. Cette mesure était incluse dans le plan d'urgence adressé au Président de la République le 30 septembre dernier et nécessaire pour compenser les impacts de baisses de prix décidées par le CEPS. Ce choix permet de garantir équité et universalité pour le réseau.

2. Détermination d'un acte de dispensation avec des majorations pour des prises en charge particulières (revue de médication, accompagnements spécifiques...), en veillant à ne pas imposer de contrainte organisationnelle et économique hors de proportion avec la poursuite de l'amélioration de la qualité.

3. Développer le partenariat avec l'Assurance maladie et les complémentaires Santé sur les médicaments génériques, élément essentiel d'économies pour les dépenses de santé, ainsi que le choix de mesures partagées qui ne remettent pas en cause l'équilibre fragile de l'économie officinale. Les pharmaciens continueront à s'investir dans les génériques en privilégiant la sécurité pour les patients, comme prévu au travers des objectifs de stabilité chez les personnes âgées de plus de 75 ans. Nous demandons la mise en route du plan générique ainsi que de la campagne de communication qu'il prévoit. Le respect de l'intérêt partagé du triptyque patients, payeurs et officines est essentiel.

- 4. Rééquilibrer la rémunération de dispensation entre princeps hors répertoire et génériques.**
- 5. Mettre le pharmacien au centre du dispositif permettant de favoriser l'observance et l'adhésion des usagers à leur traitement,** l'un des enjeux de la prochaine convention pharmaceutique.
- 6. Participer à la lutte contre l'iatrogénie en particulier chez les personnes âgées.**
- 7. Relancer la dynamique sur les entretiens pharmaceutiques** et aboutir à une modification du mode de rémunération afin d'obtenir un raccourcissement des délais de paiement.
- 8. Continuer à développer des échanges dématérialisés entre Assurance maladie et Officine,** dans le cadre d'un bénéfice réciproque des parties, avec une vigilance de tous les instants sur l'évolution et les impacts sur le poste de travail du pharmacien, le tout avec un soutien financier à l'équipement.
- 9. Déployer de façon opérationnelle un portail de mise à jour des droits complémentaires dans le respect de la sécurité du poste de travail du professionnel de santé.**
- 10. Développer, dans le cadre conventionnel, la prévention, le dépistage et l'accompagnement des patients chroniques.** Revendiquer dans ce cadre l'accès pour le patient à la vaccination en officine pour les rappels chez l'adulte.
- 11. Développer l'activité « médicament officinal »** en augmentant l'arsenal thérapeutique mis à disposition du conseil pharmaceutique. **Développer des solutions pour répondre aux attaques régulières sur les écarts de prix** constatés pour les médicaments non remboursables, en permettant aux centrales d'achat pharmaceutique et aux sociétés de regroupement à l'achat de bénéficier des mêmes remises que les pharmaciens individuels. **Autoriser la rétrocession de médicaments non remboursables entre confrères** dans les limites d'un pourcentage déterminé, déclaré à l'ARS en même temps que le chiffre d'affaires avec toutes les indications de traçabilité. La Fédération est même prête à envisager avec le ministère de la Santé une **logique de corridor de**

prix publics, comme pour le livre, si le besoin d'égalité d'accès aux soins devait l'exiger. Lutter **contre l'utilisation de marques ombrelles** portants à confusion pour les usagers. Ces derniers doivent clairement savoir quand ils ont à faire à un médicament.

12. La Fédération demande **l'application d'un taux de TVA réduit pour les médicaments non remboursables** et non de 10 % comme c'est le cas aujourd'hui.

13. **Optimiser la sortie de l'hôpital** afin d'assurer une meilleure prise en charge coordonnée des patients.

14. **Développer la place des officines dans le champ de la LPP**, en développant compétence et lutte contre le détournement d'ordonnance avec atteinte du libre choix.

15. **Définir, par accord avec le CEPS, les règles applicables sur les tarifs publics et d'achats des dispositifs médicaux pris en charge.**

16. En matière de prise en charge des personnes âgées, développer **la présence des pharmaciens référents dans tous les EHPAD**, dans la continuité de l'évaluation positive de l'expérimentation qui a été faite, afin de développer la coopération médecin coordonnateur, médecin traitant et pharmacien référent et réduire le risque de iatrogénie médicamenteuse.

17. **Permettre aux pharmaciens de réaliser la Préparation des Doses à Administrer (PDA) selon des bonnes pratiques, avec une rémunération adaptée**, dans le cadre d'une déontologie respectée, d'un service de proximité et du respect du libre choix du patient de son pharmacien. La PDA est un dispositif essentiel pour des patients âgés isolés à leur domicile. Nous demandons la possibilité de réaliser sur proposition du pharmacien, durant un temps limité, la PDA avec prise en charge par l'Assurance maladie comme cela est le cas en Suisse. Au-delà de cette période d'initiation, le médecin resterait juge de la pertinence de poursuivre la PDA en la prescrivant.

18. **Obtenir les dispositions fiscales nécessaires pour favoriser le regroupement d'officines et le rachat-fermeture dans les zones surdensées.** Une voie de réaménagement progressif et indispensable du réseau officinal.

- 19.** Dans le cadre de l'ordonnance prévue par la LMSS, **définir avec l'État des règles applicables aux transferts** qui permettent de respecter les officines voisines.
- 20.** **Développer avec les ARS des programmes de soutien aux officines de milieu rural** et en particulier dans les communes sans médecins.
- 21.** **Faire des officines le point de développement et de contact de proximité de la télémédecine** dans les zones de désertification médicale ou éloignées des hôpitaux et de l'accès aux spécialistes.
- 22.** **Développer dans le cadre de l'Accord Cadre Interprofessionnel (ACIP), des actions de soins coordonnés des patients en ville rémunérées.**
- 23.** **Travailler avec les facultés afin d'améliorer la formation des futurs pharmaciens**, veiller à l'évolution de la Première année commune des études de santé (PACES) et au respect des règles de la formation initiale. Faire en sorte que les pharmaciens restent dans le peloton des professions médicales avec les médecins et les chirurgiens. Pour cela, nous militerons pour la **mise en place d'un DES de pharmacie générale**. Faute de quoi nous serons rattrapés par les paramédicaux qui les uns après les autres se retrouvent en grade Master. **Nous devons être grade D dans le cadre du processus de Bologne.**
- 24.** **Obtenir la réforme de la formation des préparateurs en pharmacie dans le respect de l'alternance** afin d'adapter la formation aux nombreuses évolutions de la Pharmacie d'Officine. Comme pour l'ensemble des paramédicaux dont le Premier ministre a acté l'indispensable universitarisation, nos préparateurs doivent suivre la même voie tout en recourant l'offre territoriale de formation qui doit respecter les CFA.
- 25.** **Rester attentif à l'évolution du Développement Professionnel Continu.** Permettre dans un cadre d'obligation triennale à tous pharmaciens qui le souhaitent de se voir pris en charge pour une action de DPC par an.

Résultats des élections

Le Bureau

Président : Philippe GAERTNER (Bas-Rhin)

1^{er} Vice-président : Philippe BESSET (Aude)

2nd Vice-président : Jocelyne WITTEVRONGEL (Indre)

Secrétaire général : Pierre HICKEL (Haut-Rhin)

Trésorier : Eric GARNIER (Gard)

Président de la commission Relations sociales et Formation professionnelle : Philippe DENRY
(Meurthe-et-Moselle)

Président de la commission Exercice professionnel : Fabrice CAMAIONI (Ardennes)

Président de la commission Protection sociale : Christophe KOPERSKI (Lot-et-Garonne)

Président de la commission Economie de l'officine : Denis MILLET (Loire-Atlantique)

Présidente de la commission URPS : Sophie SERGENT (Pas-de-Calais)

Président de la commission Communication : David PERARD (Rhône)

Philippe GAERTNER

Président



Né en 1956, diplômé en 1979 de la faculté de Strasbourg et titulaire la même année à Boofzheim dans le Bas-Rhin, il a siégé plus de 25 ans au Bureau de la Chambre syndicale des pharmaciens du Bas-Rhin.

Président de l'UTIP Alsace de 1983 à 2007, il a présidé l'Association nationale pour la formation professionnelle (ANFPP) avant d'accéder à la présidence de l'Utip en 2003.

En 1983, il devient membre fondateur de l'Association pharmaceutique pour l'éducation permanente post-universitaire (APEPPU) et membre de son conseil d'administration.

De 1981 à 2005, Philippe GAERTNER intervient au centre de formation des apprentis de Strasbourg.

De 2006 à 2007, il préside l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM).

Il est également membre de la Commission paritaire de l'emploi de la pharmacie d'officine (CPNE) et administrateur au sein du Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL).

Il a intégré le Bureau de la FSPF en tant que représentant de l'Utip en 2001 avant d'être élu président de la FSPF en 2007.

De 2008 à 2011, il est membre du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS).

Il est président du Centre national des professions libérales de santé (CNPS) depuis 2013.

Philippe GAERTNER est également vice-président délégué santé de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) depuis 2013.

En 2016, Philippe GAERTNER est élu président d'ACTALIANS, organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé.

Philippe BESSET

Vice-président

Né en 1967, il obtient son diplôme en 1991 à Toulouse et s'installe à Limoux dans l'Aude.

Elu en 1994 au syndicat départemental des pharmaciens de l'Aude au poste de trésorier, il en devient le président en 2002. Il est également président délégué de la Fédération régionale méditerranée en 2004.

Philippe BESSET intègre le Bureau de la FSPF en 2007 en tant que président de la commission Economie de l'officine.

Depuis 2010, il est le premier Vice-président et co-président de la commission Communication de la FSPF.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, il sera chargé de l'Economie, de la Protection sociale et des systèmes d'information.



Jocelyne WITTEVRONGEL

Vice-présidente

Née en 1960, diplômée en 1990 de la faculté de Chatenay-Malabry, Jocelyne WITTEVRONGEL, dès l'année suivante, est élue au Bureau du syndicat des pharmaciens de l'Indre, dont elle assume la présidence de 1995 à 2007 et à nouveau depuis 2010.

En 2004, elle s'installe à Saint-Gaultier dans l'Indre.

Depuis 1998, elle est membre du Bureau de la FSPF où elle a été présidente de la commission Exercice professionnel, puis de la commission Communication en 2007.

Au côté d'Eric GARNIER, elle était directrice de la rédaction de la revue *Le Pharmacien de France* depuis 2007.

Jocelyne WITTEVRONGEL est Vice-présidente de la FSPF en 2010.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, elle s'occupera du pôle Exercice professionnel, URPS et sera plus particulièrement en charge des fédérations régionales et des syndicats départementaux.



Pierre HICKEL

Secrétaire général



Né en 1959, diplômé de la faculté de Strasbourg en 1983, il s'installe à Ensisheim, dans le Haut-Rhin en 1985 et adhère la même année au syndicat des pharmaciens du Haut-Rhin.

Il en devient Secrétaire général en 1988, puis coprésident en 2008.

En 2009, il devient président de la Fédération des pharmaciens d'Alsace.

En 2013, Pierre HICKEL est nommé président de la commission Economie de l'officine de la FSPF.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, il sera Secrétaire général, chargé des relations extérieures.

Eric GARNIER

Trésorier



Né en 1963, diplômé de la faculté de pharmacie de Montpellier en 1990, Eric GARNIER s'est ensuite installé à Meynes dans le Gard.

Président du syndicat des pharmaciens du Gard dès 1999, il a assuré également la présidence de la fédération pharmaceutique méditerranéenne de 2007 à 2010.

Il devient vice-président de l'UNAPL du Gard en 2010.

La même année, il devient Trésorier du Bureau de la FSPF et en charge des Affaires européennes et internationales.

Au côté de Jocelyne WITTEVRONGEL, il est directeur de la publication de la revue *Le Pharmacien de France* depuis 2010.

Dans le cadre de ce mandat, il sera Trésorier et chargé des Affaires européennes et internationales. Il sera, au côté de David PERARD, directeur de la publication du *Pharmacien de France*.

Denis MILLET

Président de la commission

Economie de l'officine



Né en 1960, Denis MILLET est diplômé en 1985 à Nantes. Avant de s'installer, il est assistant en pharmacie à Nantes puis à La Montagne (Loire-Atlantique) de 1984 à 1992. Il s'installe à Rezé (Loire-Atlantique) en 1992 puis à Nantes en 2006.

Il est membre du Bureau du Syndicat FSPF 44 depuis 1995 et successivement Trésorier, Vice-président puis Coprésident (mandat toujours en cours).

En 2012, il devient membre titulaire de la Commission paritaire régionale pharmaciens / Assurance maladie des Pays-de-la-Loire. En 2013, il est élu président de la section professionnelle de la Commission paritaire locale pharmaciens / Assurance maladie des Pays-de-la-Loire.

Il devient membre de la commission Economie de l'officine de la FSPF en 2013. En 2016, Denis MILLET prend la présidence de la commission Economie de la FSPF.

Fabrice CAMAIONI

Président de la commission

Exercice professionnel



Né en 1964, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy en 1989, Fabrice CAMAIONI s'installe à Revin dans les Ardennes en 1995.

Depuis 2005, il est président du syndicat des pharmaciens des Ardennes.

Il devient secrétaire de l'URPS Pharmaciens de Champagne-Ardenne en 2011.

Administrateur de la FSPF pour la Champagne-Ardenne de 2005 à 2013, il intègre en 2013 le Bureau de la FSPF.

En 2015, il est élu Président de la commission de coordination des représentants de la Fédération nationale aux URPS.

Fabrice CAMAIONI est élu vice-président de l'UNPDM en 2013 et en devient le président en 2016.

Sophie SERGENT

Présidente de la commission URPS

Née en 1966, Sophie SERGENT est diplômée de la faculté de pharmacie de Lille (Nord) en 1992.

Jusqu'en 1998, elle accomplira des remplacements en Moselle, Alsace, Martinique, Guyane avant de revenir dans le Nord-Pas-de-Calais et s'installer de 1998 à 2004 à Béthune (Pas-de-Calais) puis à Liévin (Pas-de-Calais) depuis 2007.

De 2004 à 2015, elle est administratrice et membre du comité éthique de chez Astera.

En 2015, elle devient secrétaire du syndicat des pharmaciens USPPDC (Nord-Pas-de-Calais).

Elle est élue à l'URPS du Nord-Pas-de-Calais entre 2010 et 2015 ; à l'URPS Nord-Pas-de-Calais-Picardie en 2016.

Sophie SERGENT prend la présidence de la commission URPS et sera plus particulièrement chargée des nouvelles missions avec le Régime obligatoire, les Régimes complémentaires, les ARS et les patients.



David PERARD

Président de la commission Communication

Né en 1972, David PERARD est diplômé de la faculté de pharmacie de Lyon (Rhône) en 2002.

Pendant ses années d'études, il décroche en 1998 un master en stratégie et marketing international des entreprises industrielles.

Il travaille en tant que chef de produit de 1997 à 1998 chez MERIEUX MSD.

Il rejoint ensuite le laboratoire GENEVRIER en tant que pharmacien responsable, puis devient directeur adjoint des ventes en 2000.

En 2003, il devient titulaire d'une officine à Fontaine dans l'Isère puis à Lyon depuis 2009.

En 2012, il est élu vice-président du syndicat des pharmaciens du Rhône.

David PERARD intègre le Bureau de la FSPF en 2016 en tant que président de la commission Communication.



Christophe KOPERSKI

Président de la commission Protection sociale

Né en 1963, il obtient son diplôme en 1990 à Lille et s'installe à Acy-en-Multien (Oise) de 1998 à 2004, à Estrées-Saint-Denis (Oise) de 2004 à 2014 puis à Marmande (Lot-et-Garonne) depuis 2015.

De 1998 à 2013, il est membre du conseil d'administration du syndicat des pharmaciens de l'Oise, puis successivement Vice-président et Président.

De 2007 à 2010, il est rapporteur de la commission Exercice professionnel de la FSPF. Il en devient le président en 2010.

Depuis 2010, il est membre de la Commission paritaire nationale des pharmaciens.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, Christophe KOPERSKI sera président de la commission Protection sociale.



Philippe DENRY

Président de la commission

Relations sociales et Formation professionnelle

Né en 1964, Philippe DENRY est diplômé de la faculté de pharmacie de Reims en 1988. Avant de s'installer en 1993 à Gondreville (Meurthe-et-Moselle), il est pharmacien chimiste des armées au sein des Forces Françaises en Allemagne.

En 1998, il intègre le Bureau du syndicat des pharmaciens de Meurthe-et-Moselle, en charge de la formation. Dès 2003, il représente la FSPF au sein de la commission paritaire nationale de l'emploi de la pharmacie d'officine (CPNE). En 2008, il devient membre du conseil d'administration de l'observatoire des métiers et des professions libérales (OMPL). La même année, il est nommé conseiller en charge de la formation à la FSPF.

Depuis 2008, il est représentant de l'UNAPL au bureau section santé de l'OPCA-PL. Il représente également la FSPF au sein du FIF-PL et du CPN-FCC. Depuis 2010, il représente la FSPF à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, au groupe de travail de la SFPC et au sein de la commission des pratiques et des parcours de la HAS.

Depuis 2010, Philippe DENRY est président de la commission Relations sociales et Formation professionnelle de la FSPF.

Depuis 2013, il est Secrétaire général du FIF-PL.



